

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

22 novembre 2017 Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille dix-sept (22-11-2017) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 17-11-177

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2017;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la MRC de Mékinac;
- Adoption des prévisions budgétaires 2018 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

- Adoption du taux de taxes 2018 et du taux d'intérêts pour les comptes dus des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Nomination d'un préfet suppléant;
- Diverses nominations de représentants de la MRC :
 - a) Membres du Comité administratif (1);
 - b) Comité d'investissement;
 - c) Table tourisme;
 - d) Comité culturel;
 - e) Comité de recommandation FDT (1);
 - f) Bureau des délégués : 1 délégué et 1 substitut;
 - g) Bassin versant du St-Maurice;
 - h) Comité directeur de la rivière St-Maurice;
 - i) Agence de mise en valeur des forêts privées mauricienne (AMFM);
 - j) Société de mise en valeur de la rivière Batiscan (SAMBBA);
 - k) Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA);
 - l) Comité consultatif agricole (2);
 - m) Comité de sécurité publique (2);
 - n) Corporation de transport adapté Mékinac (CTAM) :
 - i. Nomination d'un représentant;
 - ii. Nomination de la municipalité mandataire;
- Affectation du surplus réservé de la gestion des baux de villégiature;
- Adoption du rapport d'activités du programme d'aide au développement forestier (PADF);
- Calendrier des séances régulières du Conseil de la MRC pour l'année 2018;
- Politique d'investissement commune FLI/FLS – modifications;
- Règles de composition et de fonctionnement du Comité d'investissement;
- Autorisation d'embauche d'un analyste financier;
- Transition FLI/FLS : dossiers de financement;
- Varia :
 - a) Téléphonie-Parc industriel régional (PIR);
 - b) Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;
 - c) Membre du comité STA;
 - d) Avis de motion, règlement sur le traitement des élus;

- e) Questions de Yvon Bourassa;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 octobre 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 17-11-178

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2017.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (6 semaines)</u>	103 465.93
<u>Déplacement des employés (es)</u>	3 082.30

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.79
Telus mobilité	183.29
Xittel (téléphone)	682.80
Xittel (internet)	517.39
Distribution Vithemon	56.25
RREMQ	9 766.44
Union-Vie	7 666.72
Hydro-Québec	662.33
Monsieur Marcel Perron	1 429.94
Entreprises de distribution Denis Samson	301.00
Servitec inc. - contrat mensuel, service technique	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	435.74
Fonds de l'information foncière	192.00

Syndicat des employés	684.76
Festival Western St-Tite	5 000.00
Opération nez rouge	250.00
CARRA	117.55
Microgest informatique	1 620.83
RGMRM (enfouissement, boues fosses septiques, Q-P)	276 559.85
CLD Mékinac	91 000.00
XEROX Canada	994.74
Chambre de commerce de Mékinac	500.00
Chez Jacob	213.28
CLD Mékinac	500.00
FQM	413.92
Petite caisse	207.90
Batterie Mauricie	54.77
Bel-Mar Express	1 267.60
Désaulniers Gélinas Lanouette	18 970.88
Excavation Mékinac (cours d'eau)	287.44
FQM (honoraires)	1 262.14
Médias Transcontinental	1 075.01
Neopost	823.69
Récupération Mauricie	1 243.94
Savonnerie B-L	113.36
Tremblay Bois Mignault Lemay (formation)	1 434.51
TNO de Mékinac	23.00
<u>Visa :</u>	
Frais de déplacement	426.81
Dépenses congrès	1 300.10
Registre foncier	10.00

Total fournisseurs : 435 090.70

Fonds de développement du territoire

Brûlerie Mékinoise (émergence)	1 138.00
Épicerie Grano-Vrac (démarrage)	8 000.00
Conseil 2817 de Ste-Thècle	3 000.00
SADC Vallée de la Batiscan	2 500.00
Ass. des gens d'affaires de St-Tite	1 000.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	15 000.00
Ville de Saint-Tite	3 500.00
Village Étudiants inc.	7 000.00
CDC Mékinac	7 200.00
Coopérative Monark	15 098.76
Éditions communautaires des Chenaux	632.36

Médias Transcontinental	689.84
Ôze Publicité	310.43
Tourisme Mauricie	4 375.00
Municipalité de Trois-Rives	4 000.00

Total FDT : 73 444.39

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	444.49
Remboursement d'un trop perçu	70.00
DV Auto	36.68
Service de pneus T.C.	994.56
<u>Programme d'aide aux villégiateurs</u>	
Ass. des usagers du chemin Joseph St-Amant	21 000.00
SEPAQ	18 739.00
Municipalité de Sainte-Thècle	25 200.00
Municipalité de Trois-Rives	85 000.00
Association nature	81 348.00
Association sportive du ZEC Gros Brochet	58 080.00

Total Baux de villégiature : 290 912.73

Programme de Rénovation

SAHA	3 052.59
------	----------

Total Programme de rénovation : 3 052.59

Cour municipale

Ministre des Finances	26 269.99
SAAQ	112.80
Denis Carpentier	200.00
Indemnité aux témoins	407.73
Tremblay Bois Migneault Lemay	3 701.23
Trudel & ass., huissiers de justice	600.36

Total Cour municipale : 31 292.11

Grand total : 940 340.75

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	14.54
--------------	-------

Coop Univert	229.50
André Bouvet Itée	49 159.23
Aciers Rayco	2 368.89
Les Entreprises Crête	9 321.33
Les Excavations Jovanex	12 585.45
Marcel Guimond & Fils	2 845.63

Total : 76 524.57

TNO DE MÉKINAC

SEPAQ	2 000.00
-------	----------

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)

912.15

Rémunération des maires

6 231.09

Fournisseurs de biens et services

Chambre de commerce de Mékinac	172.46
Commission scolaire de l'Énergie	5 050.76
Entreprises de distribution Denis Samson	118.00
Ministre des Finances (remboursement formation pompiers)	6 500.00
Savonnerie B-L	77.03
Boulangerie Germain	197.58

Total fournisseurs : 12 115.83

Fonds développement du territoire

Dépanneur Du Moulin (émergence)	10 000.00
---------------------------------	-----------

Total Collecte sélective : 10 000.00

Programme d'aide aux villégiateurs

Municipalité de Lac-aux-Sables	26 000.00
--------------------------------	-----------

Total Programme d'aide aux villégiateurs : 26 000.00

Programme rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'Habitation	2 035.06
Total Programme rénovation de l'habitat	<u>2 035.06</u>

Cour municipale

Paré, Ouellet, Bigaouette	150.89
Trudel & Associés	94.43
Total cour municipale :	<u>245.32</u>
Grand total :	<u><u>57 539.45</u></u>

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Paysagiste Plus	9 565.92
-----------------	----------

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Déboisement Gaétan Duchemin inc.	3 104.32
Machineries lourdes W. St-Arneault	15 977.69
Total :	<u><u>19 082.01</u></u>

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 22 novembre 2017.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 17-11-179

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 22 novembre 2017 totalisant 997 880.20 \$ pour la MRC, 86 090.49 \$ pour le parc industriel régional et 21 082.01 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Martin Beaumont, président-directeur général, CIUSSMCQ, répond à une correspondance du 16 octobre dernier au sujet de l'enjeu en matière d'accompagnement-transport, suite aux orientations du MTQ de cesser l'utilisation des aides financières remises aux organisations en transport collectif à des fins de transport effectué par des bénévoles. Il nous fera un suivi sur l'impact de la fin du partenariat avec la CTAM pour le transport bénévole par le CAB. Il revient également sur notre point au sujet des services à la population;
- L'organisation du relais pour la vie de Hérouxville, nous informe sur les sommes amassées l'an passé, soit 71 046\$ et demande notre participation pour 2018;

RELAIS POUR LA VIE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT la demande de participation financière pour cet événement;

Re 17-11-180

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de verser la somme de 250 \$ au Relais pour la vie de Hérouxville, via la participation de Josée Beaudoin.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Roch Gaudreau, directeur du développement et du contrôle de l'activité minière au MERN, nous informe qu'à compter du 20 novembre 2017 il entend traiter les demandes de titre miniers (claims) qui ont été reçues depuis le 12 mai 2011 et qui sont présentement en suspens;
- Monsieur Marc Croteau, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous autorise à vendre l'immeuble 6 153 342 cadastre du Québec au prix de 1\$ à Aliksir inc;
- État de dépôt au montant de 170 046 \$ en paiement du partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour le volet 2 incluant la mesure transition, pour 2017;
- Lettre de remerciement pour notre commandite, de la part du comité de la Fête des voisins 2017 de la municipalité de St-Séverin;
- Monsieur Pierre Beauséjour, consultant en sécurité incendie demande un délai pour la présentation du rapport final de l'étude en sécurité incendie, lequel sera remis dans la semaine du 13 novembre prochain;
- Monsieur Marco Lethiecq directeur général à la Ville de La Tuque, nous fait parvenir la somme de 9 000 \$ dans le cadre du PADF 2017-2018 qui correspond au premier versement, soit 30% du montant accordé

pour la réalisation du projet PADF-17-21 (Travaux de correction chemin des Bêtes Puantes);

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 17-11-181

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié et analysé les prévisions budgétaires 2018 en caucus spécial le 16 novembre dernier;

PARTIE 1

Re 17-11-182

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 1, concernant toutes les municipalités et ayant trait à l'administration générale, la cour municipale, l'évaluation, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire (autres dépenses d'aménagement, service d'ingénierie, gestion des baux de villégiature, développement économique), les loisirs et la culture.

Le mode de répartition pour la partie 1 est la richesse foncière uniformisée pour l'administration, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire. En ce qui concerne, le service d'ingénierie, la quote-part est répartie également et un taux horaire de 50\$ sera applicable pour les heures utilisées. Pour le service d'évaluation et la cour municipale, le mode de répartition de la quote-part est le nombre de dossiers.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 1 sont de 4 908 306 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	838 282
Autres recettes de sources locales	2 408 118
Transferts	1 421 613
Affectation de surplus	240 293

Dépenses et amortissement :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Administration	497 463	13 500	510 963
Évaluation	567 814	4 500	572 314
Cour municipale	471 361	0	471 361
Transport	123 000	0	123 000
Hygiène du milieu	1 252 200	0	1 252 200
Amén., urb. et dév.	1 859 121	31 500	1 890 621
Culture	127 347	0	127 347
Activités d'investissement	10 000	0	10 000

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 2

Re 17-11-183

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'adopter la PARTIE 2 des prévisions budgétaires, concernant toutes les municipalités et, ayant trait à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional.

La répartition des quotes-parts de la partie 2 est de 50 % suivant la richesse foncière uniformisée et 50 % selon la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 2 sont de 464 035 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Autres recettes de sources locales	21 935
Transfert	442 100

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Amén., urb. et dév.	14 035	52 400	66 435
Activités d'investissement	450 000	0	450 000

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 3

Re 17-11-184

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 3, concernant les municipalités suivantes :

- Sainte-Thècle
- Trois-Rives;

et ayant trait à l'entente intermunicipale pour l'application des plans et règlements d'urbanisme. La base de répartition est au prorata de l'utilisation, soit un tarif horaire de 44.00 \$.

Recettes :

Services rendus	70 538
Affectation de surplus	325

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Amén., urb. et dév.	70 863	0	70 863

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 4

Re 17-11-185

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter la PARTIE 4 des prévisions budgétaires, concernant les municipalités suivantes :

- Lac-aux-Sables;
- Saint-Adelphe
- Saint-Séverin;
- Hérouxville;
- Grandes-Piles;
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Sainte-Thècle;
- Saint-Tite
- Trois-Rives

ayant trait à la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, soit le recyclage.

Le mode de répartition de la partie 4 est le nombre de citoyens par municipalité.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 4 sont de 330 838 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	330 838
------------------------------	---------

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Hygiène du milieu	330 838	0	330 838

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'article 954, du Code municipal;

Re 17-11-186

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2018 des TNO de la MRC de Mékinac, totalisant des recettes et des dépenses de 335 408 \$, et réparties comme suit :

Recettes :

Taxes	238 457
Tenant lieu de taxes	3 504
Autres recettes de sources locales	6 500
Transferts	86 947

Dépenses :

Administration générale	91 460
Sécurité publique	55 514
Transport	93 900
Aménagement, urbanisme et développement	92 838
Loisir et Culture	696

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU TAUX DE TAXES 2018 ET DU TAUX D'INTÉRÊTS POUR LES COMPTES DUS DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'article 954 du code municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 989 du Code municipal permet de décréter que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 991 du Code municipal permet de décréter que les taxes nécessaires pour subvenir à la construction et à l'entretien d'un ouvrage public seront imposées par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal permet de décréter que le taux d'intérêt sur les taxes, s'il est différent de 5 %, sera fixé par résolution;

Re 17-11-187

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu :

- que le taux de taxe foncière pour la partie des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de Mékinac est fixé et sera prélevé, pour l'année 2018 à 0.25 \$/100 \$ pour la taxe foncière générale et à 0.07 \$/100 \$ pour la facture gouvernementale de la Sûreté du Québec.
- que les taxes sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.
- que toute somme à être perçue par la Municipalité régionale de comté de Mékinac pour les Territoires non organisés portera intérêt à raison de dix pour cent (10 %) plus cinq pour cent (5 %) de frais administratifs par année à la date de l'expiration de toute somme due.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un préfet suppléant, suite aux résultats des élections du 5 novembre dernier;

Re 17-11-188

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle , propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu de nommer monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, préfet suppléant de la MRC de Mékinac, afin de terminer le présent terme, soit jusqu'au mois d'avril 2018.

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables accepte cette fonction.

En vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, y compris, signer les effets bancaires.

- Adopté à l'unanimité -

ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Je, Yvon Bourassa, préfet suppléant de la MRC de Mékinac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Préfet suppléant

ASSERMENTÉ devant moi, à Saint-Tite, ce trentième jour de novembre de l'an deux mille dix-sept (30 -11-2017).

Greffière

DIVERSES NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes qui siègeront sur différents comités et organisations, suite aux résultats des dernières élections;

Re 17-11-189

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de nommer les représentants, tel que décrits ci-après :

Membres du Comité administratif (1)

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;

Comité d'investissement

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville et préfet;
Michel Germain, maire de Grandes-Piles;

Table tourisme

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Anne-Marie Lemire, Festival western de Saint-Tite;
Roxanne Monfette, Café boutique Aux cinq sœurs;
Baptiste Prud'homme, Village du Bûcheron;
Jean-Louis Grosleau, Domaine familial Grosleau;
Martin Lavallée, Domaine Tavibois;
Geneviève Racine, Chambre de commerce de Mékinac;

Comité culturel

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Corinne Carlo, développement Culturel – Saint-Tite;
Paul Labranche, élu municipal – Saint-Adelphe;
Denis Cloutier, développement culturel – Lac-aux-Sables;
Louis Veillette, multimédia et art numérique – Sainte-Thècle;
Richard Lavallée, Développement culturel – Lac-aux-Sables;
Isabelle Bédard, Relève – École secondaire Paul-le Jeune;
Martin Lavallée, diffusion culturelle – Hérouxville;
Claudette Trudel-Bédard, développement culturel - Ste-Thècle;

Comité de recommandation FDT (1)

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;

Bureau des délégués : 1 délégué et 1 substitut

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, délégué;

Michel Germain, maire de Grandes-Piles, substitut;

Bassin versant du St-Maurice

Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;

Comité directeur de la rivière St-Maurice

Michel Germain, maire de Grandes-Piles;

Agence de mise en valeur des forêts privées mauricienne (AMFM)

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;

Société de mise en valeur de la rivière Batiscan (SAMBBA)

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;

Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA)

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;

Comité consultatif agricole (2)

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;

Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Comité de sécurité publique (2)

Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;

Corporation de transport adapté Mékinac (CTAM)

Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Municipalité de Ste-Thècle, municipalité mandataire;

- Adopté à l'unanimité -

AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ DE LA GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-74, relative au financement de projets dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire la provenance des fonds utilisés à ces fins;

Re 17-11-190

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'approprier 325 000 \$, à même le fonds cumulé du fonds

d'aide aux villégiateurs pour financer les projets mentionnés dans la résolution 17-05-74.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités 2015-2016 et celui de 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts, préparé par monsieur Luc Désaulniers, coordonnateur pour la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac doit l'adopter pour fins de dépôts auprès du MERN;

Re 17-11-191

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'approuver lesdits rapports d'activités, tel que déposés.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DE LA MRC DE MÉKINAC POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Re 17-11-192

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu :

Que le calendrier, ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Mékinac pour 2018. Ces séances se tiendront le deuxième mercredi du mois (sauf en novembre quatrième mercredi) et débuteront à 20 h :

14 février
14 mars
11 avril
9 mai
13 juin
8 août
10 octobre
28 novembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS – MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT que la politique actuelle nécessite des ajustements mineurs afin d'intégrer les mots «service de développement économique de la MRC de Mékinac» au lieu de «CLD Mékinac»;

Re 17-11-193

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser les modifications nécessaires à la politique d'investissements commune FLI/FLS.

- Adopté à l'unanimité -

RÈGLES DE COMPOSITION ET DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

CONSIDÉRANT le projet de «règles de composition et de fonctionnement du comité d'investissement» déposé par le directeur général, monsieur Claude Beaulieu;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place le comité d'investissement commun (CIC), afin de pouvoir rendre disponibles les fonds FLI et FLS pour les entreprises de la MRC;

CONSIDÉRANT que des représentants du milieu économique sont invités à être membres dudit comité, en collégialité avec des élus et des représentants de la FTQ;

Re 17-11-194

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- d'approuver les règles de composition et fonctionnement du CIC, présentés;
- de nommer le préfet de la MRC, monsieur Bernard Thompson, à titre de représentant élu de la MRC ainsi que monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- que ledit comité soumet ses recommandation au Conseil de la MRC pour entérinement;
- les autres membres «gens d'affaires» seront nommés ultérieurement, sur recommandations des membres du Conseil de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN ANALYSTE FINANCIER

Déjà autorisé par la résolution numéro 17-10-166.

TRANSITION FLI/FLS : DOSSIERS DE FINANCEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

TÉLÉPHONIE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR)

CONSIDÉRANT que le service de téléphonie/internet n'est pas disponible dans le parc industriel régional (PIR) de la MRC de Mékinac, pour les nouvelles entreprises et que les télécommunications chargent un coût d'installation;

Re 17-11-195

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser le financement de 6 000 \$, plus taxes.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac couvre un vaste territoire majoritairement constitué de Terres publiques, accessibles par un réseau routier forestier et de nombreux sentiers récréatifs et récréotouristiques;

CONSIDÉRANT qu'en période touristique hivernale et estivale sa population double;

CONSIDÉRANT que depuis près de dix ans, le territoire de la MRC de Mékinac a été divisé en trois secteurs, avec trois équipes formées pour intervenir lors des urgences hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT que la couverture du territoire de la MRC de Mékinac est assurée par :

- à l'ouest, la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice;
- au centre, le service des premiers répondants de la municipalité de Saint-Séverin;
- à l'est, le service des premiers répondants de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que ces équipes d'intervention disposent d'équipements, leur permettant d'intervenir dans des endroits difficiles d'accès et souvent hors du réseau routier, et que ceux-ci doivent être améliorés pour faciliter les interventions;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du discours sur le budget 2017, le ministre des Finances annonçait la mise en place d'un programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'achat de matériel destiné aux interventions d'urgence hors route;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit une aide aux organisations admissibles permettant de rembourser une partie des dépenses attribuables à l'achat de matériel et d'équipement, nécessaires pour intervenir efficacement et de manière sécuritaire, dans les endroits non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT que les trois services désirent mettre en place un PLIU commun régional plutôt que local;

Re 17-11-196

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac présente une demande d'aide financière, dans le cadre des volets 1 et 2 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, pour établir un protocole d'intervention d'urgence (PLIU) pour la MRC de Mékinac, et améliorer les équipements des trois services qui couvre l'étendue de son territoire et de. Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu, directeur général. à présenter la demande au nom de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

MEMBRE DU COMITÉ STA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instaurer un comité dans le cadre de l'entente du programme de soutien aux travailleurs autonomes (STA);

Re 17-11-197

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu de nommer :

- Un représentant de Service Québec;
- Un représentant de carrefour-emploi Mékinac;
- Un représentant de la SADC Vallée de la Batiscan;
- Un représentant de Desjardins-Entreprises;
- La direction du service économique de la MRC dont les emplois sont reliés au domaine financier et /ou de ressources humaines.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement visant à modifier le règlement 2014-158, relatif à la rémunération des élus.

QUESTIONS DE MONSIEUR YVON BOURASSA

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, demande : est-ce que la MRC de Mékinac a une orientation en matière d'immigration et de rétentions des jeunes?

Le préfet répond que la MRC a un devoir de travailler, ensemble, avec les autres organismes du territoire sur ces sujets.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Madame Claudette Béland questionne sur la formation d'un comité citoyen en développement de l'économie sociale.

Monsieur Réjean Martin demande quand se tiendra le Lac-à-l'épaule de la MRC?

Monsieur Donat Gingras, nous parle des statistiques démographiques.

Monsieur Yvan Hamelin : questionne au sujet de la voir ferrée du PIR et du programme d'intervention hors route.

Michel Rheault, des chevaliers de Colomb de Ste-Thècle et madame Croteau, nous font un compte-rendu du projet dont la MRC a accepté de financer, pour un montant de 3000 \$, pour les familles moins favorisées de Mékinac, et transmettent leurs remerciements.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 17-11-198

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier